



Syndicat Pénitentiaire des Surveillant(e)s Région PACA/Corse

Violente Agression d'une Surveillante à son Domicile

Ce Lundi 13 juillet 2020 vers 18H30, deux individus sont rentrés dans la résidence de notre collègue.

Dans un premier temps, ces derniers tenteront de l'intimider pour lui faire ouvrir la porte de son immeuble.

Devant son refus, ces deux crapules l'ont sauvagement roué de coups. Notre collègue au sol a tenté de se protéger tant bien que mal.

C'est l'arrivée d'un voisin qui fera fuir ses agresseurs.

° *Selon un témoin sur place, ces deux lascars seraient du même quartier qu'un détenu de la prison de Luynes, fouillé quelques jours auparavant par l'équipe de notre collègue. Est-ce un hasard ?*

° *Notre collègue aurait-elle été suivie à la sortie de son service ?*

L'enquête de police en cours viendra nous informer et répondre à nos questions très rapidement grâce aux caméras de surveillance installées sur ce secteur.

Le **Syndicat Pénitentiaire des Surveillant(e)s** demande qu'une attention particulière soit portée en périmétries de nos établissements en vue de prévenir les agressions extra-muros contre les personnels.

Le **Syndicat Pénitentiaire des Surveillant(e)s** EXIGE des condamnations exemplaires envers toutes les personnes impliquées de près ou de loin avec cette agression ! Il est inconcevable de s'en prendre à un soldat de l'Etat !!! Aussi, la protection de cet agent doit être optimale comme le prévoit la protection statutaire de nos fonctionnaires.

(1. Principes généraux de la protection statutaire Droit pour tout agent public au bénéfice de la protection. L'administration a l'obligation légale de protéger son agent contre les attaques dont il fait l'objet à l'occasion de l'exercice de ses fonctions ou contre les mises en causes de sa responsabilité devant le juge pénal pour des faits qui n'ont pas le caractère d'une faute personnelle).

Le **Syndicat Pénitentiaire des Surveillant(e)s** attend de notre nouveau Garde des sceaux qu'il se distingue de ses prédécesseurs, en faisant de ses priorités absolues la lutte contre les agressions de Surveillant(e)s, la valorisation et la reconnaissance qu'ils attendent avec la classification de leur profession dans un emploi de Catégorie B pour une meilleure attractivité.

A quand une véritable reconnaissance de notre travail ? A quand les moyens de travailler en sécurité ?!

Délégué Régional S.P.S PACA/Corse
Huet-Lambing Cyril
sps.di.pacacorse@gmail.com
Tél : 06.58.73.92.27

Délégué Régional Adjoint
BUONO Christophe
sps.marseille@gmail.com